

ESSO S.A.F.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

GRANT THORNTON

GRANT THORNTON

SIEGE SOCIAL :29, RUE DU PONT – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

SAS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS ILE FRANCE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 2 297 184 € - 632 013 843 RCS NANTERRE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ESSO S.A.F.

Société anonyme au capital de 98 337 521,70 €

Siège social : 20 rue Paul Hérault

92 000 Nanterre

R.C.S : Nanterre 542 010 053

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

GRANT THORNTON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de la société ESSO S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Notes 5.4.1.4 et 5.4.5.5 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 550 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2023. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane ou en acquitté dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des titres de participation

(Notes 5.4.1.3, 5.4.5.4 et 5.4.5.8 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 175 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 5.4.1.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Pour les évaluations reposant sur des quotes-parts de situation nette réévaluées des engagements de retraite, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités et les engagements hors bilan intégrés dans la valorisation ;
- Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la direction ;
 - S'assurer de l'intégrité du modèle utilisé ;
 - Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle obtenir des explications les supportant ;
 - Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
 - Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F. par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Grant Thornton était dans la 23ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 17ème année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.


Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

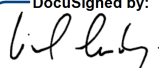
MAZARS

DocuSigned by:

EB3CDB39529E48E...

DANIEL ESCUDEIRO

GRANT THORNTON

DocuSigned by:
Alexandre MIKHAIL
9884DB374973472...

DocuSigned by:

8D140E79EF6B4D3...

Alexandre MIKHAIL - Lionel CUDEY

5.1 Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF		2023			2022
(milliers d'euros)		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	46 751	39 261	7 490	8 209
	Fonds commercial	0	0	0	0
	Autres immobilisations incorporelles	78		78	223
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	7 441	511	6 930	6 947
	Constructions	24 515	17 935	6 580	6 751
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	56 066	32 170	23 896	22 957
	Autres immobilisations corporelles	20 473	13 392	7 081	8 228
	Immobilisations corporelles en cours	3 479		3 479	3 127
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières				
	Participations	176 272	1 219	175 053	175 056
	Créances rattachées aux participations	0		0	0
	Prêts	0		0	0
	Autres immobilisations financières	0		0	0
	Total I	335 075	104 488	230 587	231 498
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	791 338	34 038	757 300	690 026
	En-cours de production - produits finis	843 135	49 272	793 863	1 097 800
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	1 023 972	13	1 023 959	1 371 917
	Autres	1 092 960		1 092 960	412 025
	Disponibilités	—		—	—
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 417		7 417	1 907
	Total II	3 758 822	83 323	3 675 499	3 573 675
	Charges à répartir				
	Primes remboursement des obligations				
	Ecart de conversion actif	4 970		4 970	38 355
	Total général	4 098 867	187 811	3 911 056	3 843 528

PASSIF			
(milliers d'euros)		2023	2022
CAPITAUX PROPRES	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Ecart de réévaluation 1976	8 931	8 931
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	1 110 000	520 000
	Report à nouveau	20 899	18 966
	Résultat de l'exercice	575 890	617 642
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	23 288	23 163
	Provisions pour hausse des prix	141 721	130 666
Autres	195	195	
	Total I	1 999 213	1 437 852
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change	4 970	38 355
	Autres	2 947	3 147
	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	37 354	97 539
	Autres	99 925	109 904
	Total II	145 196	248 945
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	9 426	75 643
	Emprunts et dettes financières divers	21 126	832 362
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 244 371	839 118
	Dettes fiscales et sociales	371 618	381 634
	Autres dettes	120 049	27 915
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	57	59
	Total III	1 766 647	2 156 731
	Ecart de conversion passif		
	Total général	3 911 056	3 843 528

5.2 Compte de résultat de l'exercice 2023

(milliers d'euros)	2023	2022
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	18 785 306	24 069 473
Montant net du chiffre d'affaires	18 785 306	24 069 473
(dont à l'exportation = 2 882 696 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	(315 121)	347 631
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(5 837)	(4 465)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	10	400 498
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	162 502	169 505
Autres produits	314 381	454 549
Total	18 941 241	25 437 191
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 799 622	20 683 185
Variation de stock	(73 211)	28 286
Autres achats et charges externes	1 236 546	1 176 783
Impôts, taxes et versements assimilés	1 834 171	1 954 771
Salaires et traitements	33 666	39 792
Charges sociales	47 170	51 599
(dont charges de retraite = 21 427 milliers d'euros)		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 009	5 349
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
- sur actif circulant : dotations aux provisions	83 310	88 555
- pour risques et charges : dotations aux provisions	25 321	39 661
Autres charges	365 191	493 181
Total	18 356 795	24 561 162
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	584 446	876 029
Opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	50 761	25 595
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 471	559
Reprises sur provisions et transferts de charges		30 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	64 232	56 154
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	3 911	2 402
Différences négatives de change		
Total	3 911	2 402

(milliers d'euros)	2023	2022
2- RESULTAT FINANCIER	60 321	53 752
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	644 767	929 781
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	320	1 011
Sur opérations en capital	1 071	1 330
Reprises sur provisions et transferts de charges	99 645	41 021
Total	101 036	43 362
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	207 669	72 739
Sur opérations en capital	1 092	514
Dotations aux amortissements et provisions	32 091	95 748
Total	240 852	169 001
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	(139 816)	(125 639)
Participation et intéressement	(2 444)	(1 890)
Impôts sur les bénéfices	73 383	(184 610)
5- RESULTAT NET	575 890	617 642

5.3 Tableau de financement de l'exercice 2023

5

Ressources

(milliers d'euros)	2023	2022
Capacité d'autofinancement de l'exercice	488 350	628 300
Produits de cessions d'immobilisations	1 071	1 330
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	1 166 182	0
Augmentation des capitaux propres	0	0
Augmentation de l'endettement net	—	1 129 553
Total	1 655 603	1 759 183

Emplois

	2023	2022
Acquisitions d'immobilisations	5 194	3 583
Dividendes mis en paiement	25 709	0
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	—	1 755 600
Diminution de l'endettement net	1 624 700	—
Total	1 655 603	1 759 183

5.4 Annexe au bilan et au compte de résultat

5.4.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

5.4.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont

5.4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

5.4.1.3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

A chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte

5.4.1.4 Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par Esso S.A.F. ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne sont pas comprises dans le chiffre d'affaires mais sont comptabilisées, conformément aux pratiques de la profession, en variation des stocks.

5.4.1.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

5.4.1.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- a. la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- b. le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

5.4.1.7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

5.4.1.8 Accord d'intéressement

Un nouvel accord sur la participation, l'intéressement a été signé en juin 2023 pour une durée de 3 ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France qui ont des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon.

5.4.1.9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 4 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage, Worex, et Esso France S.A.R.L.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

La répartition de l'enveloppe de l'intéressement-participation s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales de chacune des trois sociétés..

Par ailleurs, la société « tête de groupe » Esso S.A.F. enregistre les résultats de l'intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 5.4.5.17

5.4.2 Faits marquants de l'exercice

Prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires.

Par rapport à la valeur de ses stocks, Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice, mettant en réserve lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des effets stocks.

En 2023, les effets stocks sont négatifs de 169 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 313 millions d'euros en 2022. Les effets stocks ont un impact significatif sur le résultat courant.

Contribution Exceptionnelle de Solidarité

L'Union Européenne a imposé en septembre 2022 une contribution exceptionnelle de solidarité sur les producteurs et les raffineurs de pétrole, de gaz et de charbon, destinée à faire face aux conséquences provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui avait été provisionnée dans les comptes d'Esso S.A.F. en 2022. En 2023, après publication de textes complémentaires, Esso S.A.F. a effectué une reprise de provision pour un montant de 111 millions d'euros.

Mouvement social contre la réforme des retraites

Le 10 janvier, le gouvernement a annoncé un projet de loi dont l'objectif était d'assurer la pérennité du financement des retraites et s'appuyant sur diverses mesures dont le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans.

Ces annonces ont engendré un mouvement social d'ampleur nationale qui a impacté le fonctionnement des raffineries jusqu'au mois d'avril. Des perturbations répétées dans les deux raffineries puis le blocage complet de l'alimentation de la raffinerie de Gravenchon en pétrole brut depuis le terminal pétrolier tiers du Havre le 20 mars ont conduit à limiter la marche des unités de production et finalement à l'arrêt de la production des carburants de la raffinerie de Gravenchon le 25 mars 2023. La reprise de l'activité de ce terminal pétrolier a permis le redémarrage progressif de la raffinerie de Gravenchon à partir du 4 avril.

Pendant cette période, les équipes logistiques et commerciales restèrent pleinement mobilisées pour soutenir l'approvisionnement des clients en carburants, lubrifiants et spécialités.

Signature d'un accord avec EG Group pour renforcer le réseau de stations-service à la marque Esso

Esso S.A.F. a conclu un accord avec EG Group pour convertir au minimum 200 stations-service, précédemment à l'enseigne BP, et les transformer à la marque et aux standards Esso. Il est également prévu de réaliser des travaux de modernisation sur les stations-service Esso actuellement opérées par EG Group. Cet accord permettra de sécuriser des débouchés pour les raffineries Esso avec un contrat d'approvisionnement long terme.

Avec ce nouveau partenariat, la part de marché d'Esso dans la distribution de carburants en France sera proche de 8 %, avec environ 800 stations-service à la marque Esso en France.

Au 31 décembre 2023, 50 stations avaient déjà été converties à l'enseigne Esso.

5.4.3 Procédures et litiges

5.4.3.1 Procédures et litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2023, la société Esso S.A.F. n'était engagée dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

5.4.3.2 Autres litiges

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires ont engagé une action en justice pour obtenir l'examen par un expert des conditions auxquelles sont conclues les conventions entre Esso S.A.F. et le groupe ExxonMobil. Ils ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance. Après avoir interjeté appel, ces quatre actionnaires ont obtenu en 2022 une décision de justice autorisant une expertise indépendante de certaines de ces conventions cependant dans un périmètre considérablement réduit par rapport aux demandes initiales des requérants.

Esso S.A.F. a communiqué l'ensemble des documents demandés par l'expert, qui devrait rendre son rapport d'ici la fin septembre 2024.

Par ailleurs, en mars 2023, et sans attendre les conclusions de l'expert judiciaire pourtant expressément désigné pour cela, deux de ces actionnaires minoritaires ont assigné l'actionnaire majoritaire d'Esso S.A.F. et l'ensemble de ses administrateurs pour les voir condamnés à compenser Esso S.A.F. pour un prétendu préjudice dont ni le montant ni l'existence ne sont démontrés. Ces actions hâtives et injustifiées de la part de ces quelques actionnaires sont préjudiciables à l'ensemble des actionnaires de la société, ainsi qu'à la société elle-même, car elles détournent des ressources de la conduite des affaires de la société sans créer de valeur

5.4.3.3 Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2023 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 39 600 milliers d'euros dont une estimation d'environ

5.4.3.4 Plans de Prévention des Risques Technologiques

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso III. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique. Les PPRT toujours en cours ayant un impact matériel sur les comptes de la société sont les suivants:

a. Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre a été approuvé en juin 2017 pour un impact financier estimé à environ 1 million d'euros et provisionné en totalité. Au 31 décembre 2022, le montant provisionné est de 0,6 millions d'euros après un paiement effectué en 2021.

La société Esso S.A.F. rappelle que comme la plupart des grands groupes internationaux, elle s'appuie sur des conventions intra-groupes afin de bénéficier de multiples services et activités mutualisés à des conditions compétitives. Ces conventions permettent notamment à la société de réaliser certaines transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Concernant les achats de pétrole brut, la société Esso S.A.F. ne procède à une revente que dans des conditions parfaitement conformes à ses intérêts et pour des raisons liées aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Esso S.A.F. veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'elle s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt de la société Esso S.A.F.

5

2 900 milliers d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours de mise en place. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

b. Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016 et finalement approuvé le 30 mars 2018. Deux conventions de financement tripartite ont été signées en 2020 et 2021. Au 31 décembre 2023, le montant provisionné est de 0,1 million d'euros après deux paiements effectués, le premier en 2021 et le second en 2022. Le passif éventuel est maintenu pour un montant de 2,9 millions d'euros.

5.4.4 Événements postérieurs à la clôture

Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 20 janvier 2024. Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service. Certains équipements ont également été remplacés par du matériel de dernière génération. Ce grand arrêt programmé a également permis de réaliser de nombreux projets d'efficacité énergétique et d'intégration thermique pour réduire les émissions de CO₂ de la raffinerie et ainsi préparer le chemin d'une décarbonation des activités de la raffinerie.

Ce chantier réalisé par le personnel Esso et par des entreprises intervenantes a représenté environ 500 000 heures de travail réalisées par 1 500 personnes présentes sur le site pendant les travaux.

Les unités de production ont redémarré progressivement à partir du 08 mars 2024.

Incendie à la raffinerie de Gravenchon

Un feu s'est déclaré le lundi 11 mars 2024 vers 15h25 sur une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon. Il a été rapidement maîtrisé par les moyens internes du site et a pris fin vers 20h. Le Plan d'Opérations Interne déclenché a été levé le mardi 12 mars. Cinq membres du personnel ont été pris en charge par le service médical du site et un seul salarié a dû être brièvement hospitalisé. La raffinerie fonctionne depuis cet incendie à environ 50 % de sa capacité de production et les équipes du groupe Esso restent mobilisées pour assurer l'approvisionnement des clients. Une enquête interne pour déterminer les causes de l'incendie est en cours en collaboration avec les autorités compétentes. Les travaux de réparation sont en cours et se dérouleront sur plusieurs semaines.

5.4.5 Notes sur le bilan et le compte de résultat

5.4.5.1 État de l'actif immobilisé

(milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
2023					
Immobilisations incorporelles	46 757	27	236	(270)	46 750
Immobilisations incorporelles en cours	223	63	(208)		78
Total I	47 134	90	28	(270)	46 828
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 441			—	7 441
Constructions	24 439	191	658	(772)	24 516
Installations techniques, matériels et outillages industriels	53 934	1 747	800	(415)	56 066
Autres immobilisations corporelles	22 531	1 247	80	(3 385)	20 473
En-cours et autres	3 126	1 919	(1 566)		3 479
Total II	111 477	5 104	(28)	(4 572)	111 975
Immobilisations financières					
Participations	176 275			(3)	176 272
Créances rattachées à des participations	0			0	0
Prêts	0			0	0
Autres immobilisations financières	0			0	0
Total III	176 275	0	0	(3)	176 272
Total général	334 726	5 194	0	(4 845)	335 075

5.4.5.2 Variation des amortissements

(milliers d'euros)	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
2023				
Immobilisations incorporelles	38 548	982	(269)	39 261
Immobilisations corporelles	63 461	4 027	(3 480)	64 008
Immobilisations financières				
Total	102 009	5 009	(3 749)	103 269

5.4.5.3 Réévaluation

Variation de l'écart de réévaluation

(milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	4 333	—	4 333
Immobilisations financières	4 598	—	4 598
Total	8 818	—	8 931

5.4.5.4 Filiales et participations

(milliers d'euros)	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consent is par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividend es encaissés au cours de l'exercice
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Esso SAF									
1- Filiales (+ de 50% du capital détenu par Esso SAF)									
- Worex	1 797	6 034	24 157	1 719 277	100	9 297		18 673	31 797
- EssoRaffinage	34 466	407 827	43 168	775 354	100	141 214	12 871	20 500	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 372	9 867 ⁽¹⁾	643 ⁽¹⁾	4 260 ⁽¹⁾	50	1 372			0
2- Participations (10 à 50% du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	13 952 ⁽¹⁾	7 057 ⁽¹⁾	21 600 ⁽¹⁾	33	2 790			1 600
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	31 404 ⁽¹⁾	25 285 ⁽¹⁾	182 345 ⁽¹⁾	17	8 760			8 366
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	17 330 ⁽¹⁾	1 232 ⁽¹⁾	11 440 ⁽¹⁾	34	2 592			419
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	12 443	3 085 ⁽¹⁾	495 ⁽¹⁾	6 718 ⁽¹⁾	37	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises								40	0
2- Participations dans des sociétés françaises						4 009	0	18 687	8 579

(1) Chiffres de 2022

05. Comptes Annuels de la Société Esso S.A.F.

Annexe au bilan et au compte de résultat

5.4.5.5 Détail des stocks

Stocks

(milliers d'euros)	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	791 338	(34 038)	757 300
Produits intermédiaires et finis	842 324	(49 272)	793 052
Autres	811		811
Total	1 634 473	(83 310)	1 551 163

5.4.5.6 Variation des capitaux propres

Rubriques

(milliers d'euros)	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Ecart de réévaluation 1976	8 931			8 931
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	450 000	310 000		760 000
Autres réserves facultatives	70 000	280 000		350 000
Report à nouveau	18 966	27 642	(25 709)	20 899
Résultat 2022	617 642		(617 642)	0
Résultat 2023		575 890		575 890
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	0			0
- pour hausse des prix	130 666	11 055		141 721
- pour plus-values réinvesties	195			195
- pour amortissements dérogatoires	23 163	1 636	(1 511)	23 288
Total	1 437 852	1 206 223	(644 862)	1 999 213

Notes :

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours

(milliers d'euros)	Année 2023	Année 2022	Année 2021	année 2020	année 2019
Montant de la réserve début de période	450 000	—	240 000	240 000	270 000
Affectation à la réserve	310 000	450 000	0	0	—
Prélèvement sur la réserve	0	—	(240 000)	—	(30 000)
Montant de la réserve fin de période	760 000	450 000	—	240 000	240 000

5.4.5.7 Variation des provisions pour risques et charges

Catégories des provisions

(milliers d'euros)	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires ⁽¹⁾⁽²⁾	97 539	20 051	(80 236)	—	37 354
Autres provisions					
Pour perte de change	38 355	4 970	(38 355)	0	4 970
Pour risques exceptionnels	3 145	—	(200)	—	2 945
Pour charges exceptionnelles ⁽²⁾	109 906	19 700	(29 678)	—	99 928
Total	248 945	44 721	(148 469)	—	145 196

(1) Cette ligne comprend une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003 ainsi qu'une provision correspondant à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.

En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.

La société a effectué en 2023 un versement de 150 500 milliers d'euros auprès d'un Organisme de Fonds de Pension afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titres des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10% à 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

(2) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

5

5.4.5.8 Variation des autres dépréciations

Catégories des dépréciations

(milliers d'euros)	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Sur immobilisations corporelles	—	—	—	—
Sur immobilisations financières	1 218	—	—	1 218
Sur actif circulant ⁽¹⁾	88 570	83 310	(88 556)	83 324
Total	89 788	83 310	(88 556)	84 542

(1) Au 31 décembre 2023, une dépréciation pour un montant de 83 310 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur nette de réalisation des stocks au 31 décembre 2023.

5.4.5.9 État des échéances des créances et des dettes

Créances

(milliers d'euros)	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	—	—	—
Prêts	—	—	—
Autres immobilisations financières	—	—	—
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1 023 959	1 023 959	—
Autres créances	1 092 960	1 092 960	—
Sous-total	2 116 919	2 116 919	—
Charges constatées d'avance	7 417	7 417	—
Total général	2 124 336	2 124 336	—

Dettes : La totalité des dettes est à moins d'un an.

05. Comptes Annuels de la Société Esso S.A.F.

Annexe au bilan et au compte de résultat

5.4.5.10 État des produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

(milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Factures à établir	51 525	103 480
Avoirs à recevoir	36 069	65 708
Impôts sur les sociétés à recevoir	97 996	0
Autres produits à recevoir	21 099	37 893
Total	206 689	207 081

Charges à payer

(milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Factures non parvenues	112 896	140 984
Dettes fiscales et sociales	68 508	140 052
Impôts sur les sociétés à payer	—	30 557
Avoirs à établir	4 624	4 578
Autres charges à payer	115 425	23 338
Total	301 453	339 509

5.4.5.11 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers, des factures d'assurance et des ristournes payées d'avance.

Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

5.4.5.12 Informations sur les entreprises liées

(milliers d'euros)	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
Postes concernés			
A l'actif			
Participations	151 924	23 132	
Créances rattachées à des participations	0	0	
Créances clients et comptes rattachés	489 587	171 984	
Autres créances	773 257	32 871	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	21 125	8 255	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 060 802	165 924	
Au résultat			
Charges financières	3 574	0	
Produits financiers	13 080	0	

5.4.5.13 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2023		2022	
	Quantité milliers m3	Valeur millions euros	Quantité milliers m3	Valeur millions euros
Carburants Aviation	1 211	830	2 232	1 891
Supercarburants Automobile	5 334	3 450	4 881	3 610
Gazole et Fioul domestique	8 954	7 305	9 350	9 139
Fiouls Lourds	1 088	510	1 576	983
Gaz de Pétrole Liquéfié	535	142	556	218
Produits semi-finis et autres produits	4 160	1 810	3 600	2 035
Ventes de carburants et combustibles	21 282	14 047	22 195	17 876
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 152	1 156	1 373	1 512
Total ventes de produits raffinés hors taxes	22 434	15 203	23 568	19 388
Ventes de pétrole brut	3 594	1 681	4 762	2 749
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	26 028	16 884	28 330	22 137
dont volumes de ventes en France de produits raffinés	16 659	12 104	17 668	15 339
<hr/>				
Ventes de produits pétroliers hors taxes		16 884	—	22 137
Ventes de services hors taxes		101	—	115
Sous-total		16 985	—	22 252
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 800	—	1 817
Chiffre d'affaires (*)		18 785	—	24 069
<hr/>				
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		15 902	—	20 380
- Export		2 883	—	3 689
Total		18 785	—	24 069

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

5.4.5.14 Résultat financier

Le résultat financier pour l'année 2023 est un profit de 60 321 milliers d'euros et comprend des dividendes reçus pour 50 761 milliers d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

(milliers d'euros)	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un ligne de participation
Charges financières		
Intérêts payés	2 221	1 070
Produits financiers		
Intérêts reçus	12 523	235
Dividendes reçus	0	50 761

05. Comptes Annuels de la Société Esso S.A.F.

Annexe au bilan et au compte de résultat

5.4.5.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 139 816 milliers d'euros et comprend les éléments suivants :

Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Cessions d'actifs immobilisés	1 092	515
Coûts de restructuration	325	(1 510)
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(19 401)	(12 750)
Autres charges et produits exceptionnels	(110 852)	(31 980)
Dotation & reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	(10 980)	(79 914)
Total résultat exceptionnel	(139 816)	(125 639)

5.4.5.16 Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à la clôture à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks de fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2023, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 169 000 milliers d'euros.

5.4.5.17 Commentaires sur la situation fiscale

5.4.5.17.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Exercice 2023			
Résultat courant	644 767	(66 699)	578 068
Résultat exceptionnel (et participation, interressement)	(142 260)	28 974	(113 286)
Contribution de solidarité	0	111 108	111 108
Résultat comptable	502 507	73 383	575 890

5.4.5.17.2 Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(milliers d'euros)	(charge)/produit
Exercice 2023	
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	(58 053)
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	19 770
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	558
Contribution de solidarité	111 108
Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice	73 383

Le montant du produit d'impôt qui s'établit à 73 383 milliers d'euros pour l'exercice 2023 comprend une reprise de la provision constituée en 2022 au titre de la contribution exceptionnelle de solidarité pour un montant de 111 108 milliers d'euros.

Cette contribution avait été imposée par l'Union Européenne en septembre 2022 sur les producteurs et raffineurs de pétrole, de gaz et de charbon, destinée à faire face aux conséquences provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et avait été provisionnée dans les comptes d'Esso S.A.F. en 2022. En 2023 après publication de textes complémentaires, Esso S.A.F. a effectué une reprise de la provision.

5.4.5.17.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.**Variation des impôts différés ou latents**

(milliers d'euros)	Montant en début d'exercice Actif / (Passif)	Montant en fin d'exercice Actif / (Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(50)	(50)	0
Provisions pour hausse des prix	(33 751)	(36 607)	(2 856)
Amortissements dérogatoires	(5 983)	(6 015)	(32)
Autres	0	0	0
Total provisions réglementées	(39 784)	(42 672)	(2 888)
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	29 792	11 164	(18 628)
Autres	8 376	6 568	(1 808)
Total charges non déductibles temporairement	38 168	17 732	(20 436)
Déficits reportables	103 673	45 173	(58 500)
Total	102 057	20 233	(81 824)

Les impôts différés sont calculés au taux de 25,83 %.

Compte tenu du profit fiscal de l'exercice 2023 qui s'élève à 450 790 milliers d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 174 885 milliers d'euros à fin décembre 2023. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 45 173 milliers d'euros.

A noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée pour chaque année à 1 million d'euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2023, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 251 milliers d'euros.

5.4.5.18 Rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux salariés

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2023 s'élève à 245 milliers d'euros (244 milliers d'euros en 2022). Au 31 décembre 2023, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés ou anciens salariés est de 775 milliers d'euros (667 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

05. Comptes Annuels de la Société Esso S.A.F.

Annexe au bilan et au compte de résultat

5.4.5.19 Engagements hors bilan

5.4.5.19.1 Engagements donnés

Engagements donnés	2023	2022
(milliers d'euros)		
Engagements pour retraite du personnel ⁽¹⁾	170 091	231 336
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	39 173	39 173
Contrat Air Liquide ⁽²⁾	52 564	62 803
Engagements d'achats d'immobilisations ⁽³⁾	2 656	248
Engagements locations diverses ⁽⁴⁾	141	6 259
Autres engagements donnés ⁽⁵⁾	75 503	69 721
Total	340 128	409 540

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 3,4 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2023 s'établit à 58 135 milliers d'euros.

La société a effectué en 2023 un versement de 150 500 milliers d'euros auprès d'un Organisme de Fonds de Pension afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titres des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10% à 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries. Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Ce montant comprend l'engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries

(5) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et le bail du siège social Immeuble Spring situé à Nanterre.

5.4.5.19.2 Engagements reçus

Engagements recus	2023	2022
(milliers d'euros)		
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 239	250 239
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	79 960	128 105
Total	330 199	378 344

5.4.5.20 Effectifs

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2023	2022	2023	2022
Cadres	166	166	5	2
Agents de maîtrise, employés et techniciens	47	49	3	4
Ouvriers	3	5	2	1
TOTAL	216	220	10	7

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.